



Se rétracter d'un achat d'actions non cotées avant closing

Par **jurilover**, le **27/05/2013** à **13:12**

Chers toutes, chers tous,

J'aurais souhaité connaître mes recours pour la situation suivante :

- j'ai effectué un virement vers le compte d'une société dans laquelle je souhaitais investir
- j'ai constaté, AVANT le closing, que j'avais investi dans des actions non-cotées, ce que je ne souhaite pas faire
- j'ai averti la société ainsi que l'intermédiaire de l'investissement, de mon souhait de me rétracter (vendredi après-midi). A partir de ce message, plus de nouvelles de la société, le Closing ayant lieu ce jour, lundi
- vendredi après-midi, l'organisme intermédiaire m'informe qu'il va gérer cette annulation, et que je n'ai pas lieu de m'inquiéter
- ce jour, lundi, la société m'informe qu'elle ne pourra me rembourser et annuler l'opération, le Closing étant déjà fait, et m'invite à prendre contact avec son cabinet d'avocats

Quels sont mes recours ?

Je vous remercie par avance de toutes vos réponses éclairées.

Sincères salutations,

Un investisseur débutant